

# CIRCUIT A VELO LES BOUCLES A VELO

- Sur le parvis du RER, prenez à gauche et traversez la rue du pont de Créteil. Passez sous le RER sur la gauche pour emprunter l'av. Noël et rejoignez la voie cyclable au bd du Général Ferré que vous prendrez à gauche.
- Prenez la passerelle du Halage sur votre droite et traversez la Marne. Au bout de celle-ci, prenez les quais sur votre gauche. Traversez prudemment le pont de Créteil pour emprunter en face la rue de la Prairie. Continuez tout droit sur le chemin du Bras du Chapitre.
- Rejoignez l'île Sainte-Catherine en empruntant la deuxième passerelle sous laquelle vous passez. La rampe d'accès se trouve sur votre droite après être passé sous le pont 1. Continuez tout droit pour rejoindre la passerelle de La Pie.
- Empruntez les bords de Marne en prenant à droite au bout de la passerelle (descente à pied avec une rampe à vélo). Pour information, vous croiserez tout au long de la Boucle de Saint-Maur-des-Fossés des tables de pique-nique et des fontaines.
- Longez la Boucle de la Marne sur Saint-Maur-des-Fossés (2, 3 et 4) puis continuez sur les quais de Joinville-le-Pont jusqu'au pont de Joinville (5<sup>ème</sup> pont croisé) 5. Remontez par la route (non protégée pour les vélos pendant une centaine de mètres) pour pouvoir traverser le pont sur lequel vous retrouvez une bande cyclable à droite.
- A la fin du pont, place de Verdun, tournez tout de suite à droite en épingle pour rejoindre la rue Charles Pathé 6 qui vous permet de reprendre les quais en bord de Marne. Prenez à droite quai de Polangis. Poursuivez alors votre route sur les quais en traversant Joinville-le-Pont (7, 8) et Champigny-sur-Marne 9.
- Après être passé sous le pont de Bry-sur-Marne 10, prenez à droite av. de Rigny pour rejoindre le pont et le traverser. De l'autre côté, tournez à gauche et empruntez la rue d'Artois pour rejoindre les bords de Marne.
- Continuez tout droit sur les quais du Perreux-sur-Marne puis de Nogent-sur-Marne 11.
- Arrivé au port de plaisance 12, empruntez le chemin de l'île de Beauté (Promenade Yvette Horner) et poursuivez par les bords de Marne.

- Au pont de Joinville, traversez à pied et reprenez à gauche la piste cyclable qui traverse ce dernier. A la fin du pont, place de Verdun, tournez tout de suite à droite en épingle pour rejoindre la rue Charles Pathé qui vous permet de reprendre les quais en bord de Marne. Prenez à gauche quai Gabriel Péri jusqu'au pont du Petit-Parc. Tournez à gauche avant le pont et ensuite à droite pour le franchir. Après le pont prendre à droite le quai Beaubourg.
- Sur Saint-Maur-des-Fossés, tournez à gauche rue de l'Abbaye 13 pour remonter vers le quartier du Vieux Saint-Maur. Au rond-point, tournez à gauche av. Mahieu puis à droite rue Auguste Marin.
- Tournez dans la deuxième rue à gauche, av. Gallieni, puis dans la première rue à droite av. Godefroy Cavaignac. Au carrefour, prendre la rue en oblique en face pour rejoindre la station de RER (attention, ces rues ne sont pas aménagées).

**A PROXIMITÉ...**

- 1 Clubs et activités nautiques
- 2 Au Fil de l'Eau – navigation douce
- 3 Musée de Saint-Maur
- 4 Sur l'autre rive : Guinguette de l'île du Martin-Pêcheur, Plage de Champigny - Base Nautique municipale
- 5 Port de plaisance de Joinville-le-Pont
- 6 Anciennes usines Pathé : construites en 1906 par Eiffel
- 7 Ile Fanac : île qui a vu s'installer la première guinguette des bords de Marne en 1860 « Chez Julien », mais aussi le premier club d'aviron en 1876. Accessible depuis le pont de Joinville
- 8 Guinguettes de Polangis - Chez Gégène, vue sur le Pavillon Baltard
- 9 Parc Interdépartemental des Sports et de Loisirs du Tremblay
- 10 Diorama de Louis Daguerre, Espace Maurice Joron
- 11 Musée de Nogent
- 12 Port de plaisance de Nogent-sur-Marne - Passeurs de rives
- 13 Ruines de l'Abbaye de Saint-Maur (fondée en 639) et square, Vieux Saint-Maur, église Saint-Nicolas (classée MH)

**ZOOM SUR**  
**La Réserve Naturelle Départementale des Îles de la Marne**  
Elle regroupe 3 îles, l'île de l'Abreuvoir dans sa partie aval et les deux petites îles des Gords et de Pissevinaigre. On peut apercevoir ces îles à partir du Pont de Champigny puis en longeant les berges de la Marne, dans la Boucle de Saint-Maur. Les îles des Gords et de Pissevinaigre sont complètement naturelles et se caractérisent par une richesse floristique dense et notamment par la présence de plantes rares. Elles sont interdites au public, mais il est possible de les découvrir par la Marne en canoë, en kayak ou en bateau électrique.



Parc Interdépartemental des Sports et de Loisirs du Tremblay

Distance 26 km  
Temps 2h  
Difficulté Passerelles avec quelques escaliers à franchir ; petite pente en fin de parcours

d a Saint-Maur-des-Fossés  
Accès : RER A Saint-Maur - Créteil



Île Sainte-Catherine

+ DE RANDO SUR  
[www.tourisme-valdemarne.com](http://www.tourisme-valdemarne.com)

